

NOTE RÉTROSPECTIVE

sur le

Dépôt d'objets d'or du Collédoc (au Vieux-Bourg - Quintin)

On pourrait aussi bien, et d'une façon tant soit peu humoristique pour un sujet aussi aride, intituler le présent travail : *Comment se propagent les erreurs en Archéologie* ; car les faits examinés sont déjà vieux presque exactement d'un siècle, et cette étude a pour objet de rectifier toute une série d'erreurs accumulés depuis lors ; pour beaucoup faute de précision dans les exposés et de rigueur dans les appellations des premiers auteurs (1). Comme, parmi ces auteurs, encore plus parmi ceux qui leur succédèrent, plusieurs ont fait partie de la Société d'Emulation, ou ont présenté leurs œuvres sous ses auspices, il semble lui appartenir tout particulièrement de rectifier des inexactitudes ou de combler des omissions propres à perpétuer, sinon à augmenter la confusion, chez les archéologues d'un peu partout et chez les historiens locaux.

Le 21 mars 1832, un jeune homme nommé Jean-Marie Bonny (2), dont la famille tenait une ferme au hameau de

(1) Pour éviter des longueurs, tous les écrits dont il va être question sont, dans les notes, désignés par de simples initiales : A — a, désigne un article de l'Abbé Audo dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* pour 1862 — A. — e, le même auteur au 38^e Congrès Scientifique de France — D, est le *Manuel d'Archéologie préhistorique* de Déchelette. — F, *Les Antiquités des Côtes-du-Nord* de Fréminville. — G, le *Répertoire Archéologique des Côtes-du-Nord* de Gaullier du Mollay. — J, *Les Côtes-du-Nord* de Jollivet. — T, un article de E. Fournier dans l'*album des Trésors Archéologiques*.

(2) F ne le nomme point. Son nom est donné par J en 1854, par A en 1861, et par G en 1883. On ne sait sur quelle autorité T, en 1885, transforme ce nom en « Lebaill ». Cette famille Bonny existe toujours au Vieux-Bourg.

Hentguer (3) dans la commune du Vieux-Bourg-Quintin (4) travaillait dans un champ dit « Les Longrais » ou mieux « La Longueraye », tout contre le hameau du Collédoc (5), quand sa pioche déterra, enfouis à moins d'un pied en terre et en contrebas d'un gros bloc de pierre, divers objets d'or très anciens, au nombre de 13 semble-t-il. Le rocher ou bloc de pierre en question n'est qu'à quelques mètres des débris bien nets d'une antique habitation ou exploitation gallo-romaine, dénommée le « Bourg-Blanc », à une extrémité du hameau du Collédoc.

Ni l'inventeur, ni les siens, ne paraissent s'être rendus compte de prime abord de l'importance de la trouvaille, et c'est ainsi qu'un des treize objets (6), de nature restée inconnue, aurait, d'après l'Abbé Audo, été presque aussitôt cédé à un tiers également inconnu au prix infime de 0 fr. 50. Quant aux douze autres objets, pesant ensemble vraisemblablement 8 kilogs 18 grammes, nous chercherons tout à l'heure la vérité sur leur nature, leur valeur, et même leur poids et leur nombre ; car c'est précisément sur ces points qu'il y a des divergences entre les auteurs, ceux-ci s'accordant seulement pour reconnaître qu'ils étaient tous en or massif d'un titre très élevé. L'ensemble fut

(3) Dans la prononciation locale, les lettres t et r de ce nom sont muettes, et le nom s'énonce comme s'il était écrit « Heingué », ce qui explique les variantes orthographiques des auteurs. C'est ainsi que F. J. et T écrivent « Hinguet ». Quant à A, il varie, et écrit tantôt « Hinguet », tantôt « Hinguer », tantôt « Hentguer », qui est la vraie graphie. Là était probablement autrefois le centre de la paroisse, et le Collédoc en est à 500 mètres environ. — La région du Hentguer relevait féodalement de Robien, tandis que le reste de la paroisse relevait de Quintin ou de Beaumanoir. C'est peut-être pour cette raison, et voulant seulement indiquer la région, que F a parlé du Hinguet comme lieu de la découverte, et T l'a suivi aveuglément en appelant « Trésor du Hinguet » le dépôt du Collédoc.

(4) Le nom administratif actuel est simplement le « Vieux-Bourg ». L'ancienne paroisse s'appelait « Notre-Dame de Quintin » ou le « Bourg de Quintin ». La commune fut constituée sous le nom de « Vieux-Bourg-Quintin » que nous employons ici comme évitant toute équivoque avec d'autres Vieux Bourgs, et d'autres Quintins.

(5) Le Collédoc, nom donné par extension à tout un hameau, est à proprement parler celui d'un ancien manoir noble des Doïgelin. Il y a de là environ 3 kilomètres 500 jusqu'à l'Église du Vieux-Bourg. La tradition y voit une ancienne résidence de « Moines Rouges » ; les débris gallo-romains y abondent. Éviter de confondre avec le Colléde de la même commune, à 1500 mètres de l'Église paroissiale seulement.

(6) On ignore absolument tout de ce troisième objet, qui mentionne le seul A. — 9

vendu à un orfèvre de Rennes, Bohard Jeune (7), horloger, 5, rue de Clisson, qui semble bien avoir payé cette acquisition 24 500 fr. (8). Cet orfèvre tenta, par une lettre circulaire en date du 25 avril 1832, de placer ces objets à des amateurs ou à des musées. Il paraît n'avoir réussi pour aucun, et avoir envoyé finalement le tout à la Monnaie pour être fondu ; en tous cas on n'a aucune trace d'objet ayant échappé à cette destruction. Toutefois, outre des dessins (9), qui auraient été lithographiés à un nombre restreint d'exemplaires, Bohard aurait auparavant fait exécuter par Leofanti Père, sculpteur à Rennes, des moulages d'un certain nombre de pièces. Tout ou partie de ces moulages, qui furent propriété de l'archéologue Moët de la Fortemaison, sont, après sa mort, pour quatre d'entre eux tout au moins (10), passés au musée de Rennes, où ils existent toujours. Il doit aussi exister des croquis levés presque aussitôt la découverte, et sur les lieux mêmes, par le chevalier Gontrand Le Froter, demeurant alors à Grénieux en Saint-Brandan. Ils seraient aujourd'hui la propriété de la petite nièce de l'auteur, Mme de La Grandière, demeurant elle-même au château de Grénieux (11).

Entrant maintenant dans le vif de la question, nous commencerons par la bibliographie des auteurs qui l'ont traitée.

Le plus ancien en date doit être le chevalier de Fréminville qui, d'après sa préface (12), paraît avoir rédigé entre 1835 et

(7) Nom légèrement défiguré en « Bohard » dans F, pp. 310-312.

(8) Ce chiffre est fourni par A, et C, et sera examiné plus loin. J. dit 22 000 fr., ce qui est probablement la valeur or fin. Enfin on trouve dans T le chiffre parfaitement absurde de 40 000 fr. comme on verra, et qui a été pris ou se demande où.

(9) F déclare, pp. 514 et 515, avoir eu en mains une de ces lithographies, à lui communiquée (en 1836 ?) par le conseiller à la cour Brossais. C'est d'après elle qu'il a donné, malheureusement à une échelle quasi microscopique, les représentations de 3 torques. Ibidem, planche 12, figures 15, 16 et 17. Je n'ai jamais rencontré cette lithographie.

(10) Ils comprennent 2 torques et 2 bracelets, qui ont été publiés par T... planche XV, fig. 1, 2 et 3, et planche XVIII, fig. 1. L'un au moins des torques est le même que l'un de ceux de F ci-dessus.

(11) Je n'ai point eu connaissance de ces intéressants documents, mais je tiens le renseignements de Madame de la Grandière, elle-même le donnait toutefois comme incertain. A 9, p. 10 a mentionné cette intervention.

(12) Il déclare avoir commencé ce travail dès la parution de ses *Antiquités du Finistère*, dont le second et dernier volume est de 1835. Il avait quitté la marine

1837 ses *Antiquités de la Bretagne, Côtes-du-Nord*, in-8° paru en 1837 à Brest chez Le Fournier (13). C'était donc tout à fait un contemporain qui, de plus, avait parcouru et étudié le pays (peut-être il est vrai avant la découverte), et ayant par là même une certaine autorité. Mais il faut ajouter que le caractère bizarre de l'auteur et sa folle imagination le rendent plus ou moins suspect, encore qu'il ait certainement été un archéologue des plus avertis de son temps. Adeptes de sectes étranges d'illuminés, cet officier de vaisseau s'efforçait même d'en ressusciter d'éteintes, et revêtu d'un costume féminin, s'adressait à lui-même, devenu Clémentine ou Pauline, d'amoureuses déclarations (14).

Chronologiquement vient ensuite l'imprimeur Benjamin Jollivet, auteur d'une abondante compilation *Les Côtes-du-Nord*, in-8°, parue à sa propre librairie à Guingamp de 1854 à 1859. Son savoir n'était peut-être pas à la hauteur de sa tâche, mais il pêche surtout par un manque de soins continuels dans sa rédaction ; finalement son livre vaut mieux qu'on ne l'a dit, malgré d'énormes et trop fréquentes bévues. Il n'existe d'ailleurs, au tome I^{er}, que quelques lignes concernant notre sujet (15).

Un troisième et très important auteur est l'Abbé Audo, né à Lamballe en 1821, et mort au Vieux-Bourg Quintin en 1884. Il était, en 1861, vicaire de cette paroisse, quand il écrivit sa notice : *Le Vieux-Bourg Quintin. Quelques mots sur cette ancienne paroisse et ses trèves Saint-Gildas et Le Leslay*. Cet article, très documenté, occupe, de la page 1 à la page 72, la majeure partie de l'*Annuaire des Côtes-du-Nord pour 1862*, publié à Saint-

de guerre en 1830, après l'échouage de Saint-Pol-de-Léon ; mais à cette époque, et depuis 1815, il avait déjà visité beaucoup de localités pour y recueillir les éléments de son ouvrage.

(13) Voir pp. 308 à 311 et 415 à 416, et planche 12.

(14) Christophe Paulin de la Poix de Fréminville, né à Ivry-sur-Seine le 24 janvier 1787, mourut à Brest le 12 janvier 1848. Il avait été capitaine de frégate, et quitta la marine en 1830. Sur ses extravagances, consulter surtout le « *Fureteur Breton* », I, 87 ; II, 199 à 203, 240 à 247 ; III, 17 (son portrait en femme) 59 à 70, 115 à 124 (son portrait en armure) 130, 162 à 170, 174, 213 à 224 ; IV, 24 et 25, 294 ; VII, 147 et 168 ; VIII, 229.

(15) Tome 1^{er}, Arrondissement de Saint-Brieuc, pp. 383 et 384.

Brieuc chez Prud'homme en format in-18 (16). Dix ans plus tard, alors qu'il était recteur de la même paroisse, il prit part, en juillet 1872, à la 38^e Session des Congrès Scientifiques de France, tenue à Saint-Brieuc, et y présenta une étude intitulée : *Essai sur le pagus ou pays de Quintin ou Kindin*. Elle est insérée au Tome X des Mémoires de la Société d'Emulation, paru seulement en 1874 (17). Il faut reprocher à l'Abbé Audo d'avoir, peut-être systématiquement, négligé l'emploi des termes propres et scientifiques seuls exacts, pour une terminologie sans doute plus à la portée de tous ; mais, pour cette même raison, d'une dangereuse imprécision.

Là se bornent, somme toute, les sources originales ; à condition toutefois d'y ajouter et cela même tout d'abord, la lettre circulaire de l'horloger Bohard, dont on a parlé dès le début, et dont il sera plus loin question dans tous ses détails. Mais, quand je dus aborder l'étude de la question, comme il sera dit tout à l'heure, j'ignorais si cette lettre existait encore quelque part, et ne pris même point garde qu'il en avait été fait état dans les *Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'homme*.

Par contre, il existe aussi des ouvrages de seconde main, néanmoins intéressants à consulter. C'est ainsi qu'en 1883, réunissant en un volume, après la mort de l'auteur Gaultier du Mottay, une série d'articles fragmentaires des *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, son successeur, Chiron du Brossay, fit paraître à Saint-Brieuc, chez Prud'homme, in-8°, le *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*. L'auteur devait parfaitement connaître les lieux, qu'il avait personnellement parcourus et examinés lors de son étude de la voie romaine d'Aleth à Carhaix pour un ouvrage antérieur. Cependant, dans les quelques lignes consacrées

(16) La trouvaille du Collédoc y est particulièrement étudiée pp. 9 et 10 ; mais certains renseignements sont éparpillés dans le texte et ne se retrouvent point dans la note du 38^e Congrès Scientifique.

(17) Tome X, p. 560. L'article entier occupe de la page 563 à la page 577, mais n'offre guère par ailleurs d'intérêt direct pour notre sujet.

à la trouvaille du Collédoc, il se contente visiblement de s'en remettre aux travaux de l'Abbé Audo, le défigurant même assez maladroitement, et qui plus est contredisant aussi Fréminville, pourtant donné comme référence (18).

Mais, où les erreurs s'accroissent, et où elles sont particulièrement graves, à cause de l'importance de l'ouvrage auquel tout le monde se réfère en pleine confiance, c'est dans la notice qu'E. Fournier, alors conseiller à la Cour de Rennes, a, en 1885, jointe aux magnifiques illustrations de la planche XV (19) des *Trésors archéologiques de l'Armorique Occidentale*. Ce splendide album in-f° Jésus fut publié par la Société d'Emulation en livraisons parues d'abord en 1884 à Saint-Brieuc, chez Guyon, puis de 1885 à 1886 à Rennes, chez Caillière. Le titre lui-même est erroné, puisqu'il porte *Trésor du Hinguet* et que, comme on l'a vu, ce nom de Hinguet n'existe même pas au Vieux-Bourg, et, qu'en outre, c'est une défiguration du nom de lieu, non pas de la trouvaille, mais bien du domicile de l'inventeur. L'auteur cite dans le corps de l'article des chiffres, donnés, dit-il, par Fréminville, et si on les collationne avec l'unique édition de ce dernier, on s'aperçoit qu'ils sont inexactement transcrits (20). L'indication du prix d'achat, 40.000 fr., est une pure absurdité qui est contraire à toutes les données les plus sûres, et on se demande où E. Fournier a pris pareille information. Enfin, pour achever, le conseiller à la Cour découvre (?) un nouveau nom à l'inventeur, et le baptise d'autorité « Lebaïl », au lieu de Bonny. Si les belles illustrations reproduisant les moulages du

(18) Voir pp. 206 et 207. G. dit qu'il existait d'après Fréminville sept colliers, dont il aurait donné le dessin. Cette double inexactitude est surprenante sous la plume d'ordinaire si consciencieuse, voire même méticuleuse de l'auteur. Sans doute aurait-il rectifié s'il avait vécu. Peut-être son éditeur, Chiron du Brossay, n'a-t-il pas eu connaissance de quelques notes égarées ou détruites.

(19) Outre les trois figures de la planche XV, à laquelle est jointe la notice ici visée, la figure 1 de la planche XVIII concerne aussi la découverte du Collédoc.

(20) F., p. 309 indique comme poids de l'ensemble de la trouvaille 32 marcs, 8 onces, 36 grains, et E. Fournier, a transcrit en citant F. 33 marcs, 6 onces 32 grains.

Musée de Rennes n'étaient là un document précieux (21), mieux vaudrait certainement que la question n'ait point figuré dans cette publication, étant ainsi traitée.

On ne s'étonnera plus, après cela, qu'en 1910, dans un ouvrage pour ainsi dire classique, le *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*, à l'Appendice I^{er} du Tome II (22), dans la liste de dépôts d'objets d'or, le savant Joseph Déchelette se soit trouvé surpris et fort embarrassé. Si bien que, prenant un peu à chaque auteur, il en arrive à présenter les choses comme si on avait trouvé, à la fois ou successivement, dans la commune du Vieux-Bourg, 9 colliers ou torques, des hausse-cols d'or, et 12 bracelets. Malheureusement semblable renseignement dans pareil ouvrage, et sous une telle plume, est de nature à perpétuer des erreurs, dont les archéologues bretons du début sont les vrais responsables.

Il y a déjà plusieurs années, qu'au cours d'un travail, du reste inachevé, monographie d'une paroisse voisine du Vieux-Bourg, j'avais remarqué d'inexplicables divergences entre les auteurs cités plus haut. Mais la question se posa pour moi avec une acuité particulière, quand, en fin de 1932, étudiant les lunules d'or trouvées cette année-là à Kérivoc, en Bourbriac (23), je voulus établir des comparaisons avec les découvertes antérieures analogues. En effet, un passage de l'Abbé Audo (24) semblait bien indiquer des lunules dans le dépôt du Collédoc, voire même en nombre extraordinairement élevé « Jean-Marie Bonny trouva douze pièces d'or ouvragées sept ressemblaient à des hausse-cols d'officiers d'infanterie, avec cette différence

(21) Il y a une belle inconséquence entre le texte et les illustrations en question : car F., qui est seul cité, n'a jamais parlé que de 9 torques, et à l'appui (?) on y représente bien 3 torques, mais aussi... 3 bracelets ! Si E. Fournier n'était point capable d'expliquer pareille contradiction, tout au moins aurait-il dû la constater, et la signaler.

(22) Ce tome comporte l'archéologie Celtique ou Protohistorique. L'appendice premier, qui est un volume paginé à part, se place ordinairement à la suite de la 1^{re} partie (de la bronze), et comporte les inventaires des dépôts de l'ère du bronze en France. Voir pp. 2 et 3.

(23) Voir *Mémoires de la Société d'Emulation*, LXIV, 1932, pp. 137 à 149.

(24) A. n., p. 0 et A. e., p. 509.

qu'elles étaient plates au lieu d'être convexes ». C'était, on le voit, exactement la description habituelle des lunules ; aussi je ne manquai point d'être très intéressé par le dépôt du Collédoc, comme le plus riche en lunules qui fût connu. Mais naturellement il fallait commencer par élucider l'obscurité causée par les différences dans les relations, et rétablir la vérité sur le nombre d'objets, la composition du trésor, son poids et sa valeur.

Or, seul des auteurs originaux, l'Abbé Audo, dans la citation précédente, donne avec assurance un chiffre, et dit positivement qu'il existait 12 objets (abstraction évidemment faite d'un treizième signalé par lui comme perdu dès le début). Fréminville parle bien seulement de 9 colliers ou torques ; mais ne dit pas positivement si à eux seuls ils constituaient toute la trouvaille (25), et Jollivet extrait visiblement sa relation de celle de Fréminville. D'autre part l'Abbé Audot devait tenir son renseignement des Bonny, eux-mêmes forcément des mieux informés, sinon sur les dénominations, tout au moins sur le nombre.

Enfin, on avait la preuve matérielle que Fréminville ne parlait point du tout, puisque les moulages du musée de Rennes montraient que le trésor comprenait au moins deux bracelets, genre de bijoux qu'il ne mentionne point. D'un autre côté, beaucoup d'archéologues, et non des moindres, estiment encore aujourd'hui que les lunules étaient des sortes de colliers. Si donc on considérait comme véridiques les données fournies par l'Abbé Audo, et qu'on les combinât avec celles fournies par les moulages de Rennes (26), on devait fatalement être amené à conclure que les 12 pièces comprenaient 7 lunules, 3 torques, et

(25) Il intitule son article « *Torques ou Colliers Celtiques trouvés au Vieux-Bourg* » ; et c'est au fond d'ailleurs, du moins p. 309, bien plus une discussion sur le torque ornement gaulois en général, qu'une étude des objets trouvés. Il a donc très bien su ne viser que partie de la découverte, celle qu'il jugeait propre à appuyer sa thèse (inexacte du reste mais dans la note de l'époque), à savoir que les mégalithes sont des monuments celtiques. On verra par la suite que cette manière de voir est exacte, et que le nombre des torques était bien de 9, mais qu'ils n'étaient point seuls.

(26) T. pl. XV, fig. 1, 2 et 3, et pl. XVIII, fig. 1.

2 bracelets, et que si Fréminville n'avait donné la représentation que de 3 colliers, c'est que c'étaient les seuls qui fussent des torques bien caractérisés.

Mais cette première impression se heurtait à une difficulté sérieuse quand on considérait les poids. Fréminville donne en effet le poids de l'ensemble avec une grande précision : 37 marcs, 6 onces, 36 grains, soit, en traduisant en mesures métriques (27) : 8 kilogrammes, 017 grammes, 565 milligrammes ; sur lesquels il relève, comme étant les pièces les plus importantes, un torque de 6 marcs, 2 onces, 1 gros, soit de 1 kilogramme, 533 grammes, 529 milligrammes, et un autre de 5 mars, 5 onces, soit de 1 kilogramme, 376 grammes, 735 milligrammes. Si l'on soustrait de l'ensemble le poids de ces deux torques réunis, soit 2 kilogrammes, 910 grammes, 264 milligrammes, on trouve que les 7 lunules et les 2 bracelets supposés auraient pesé ensemble le poids formidable de 5 kilogrammes, 107 grammes, 301 milligrammes. Or toutes les lunules connues sont constituées de feuilles d'or fort minces qu'on a découpées ; et j'avais tout lieu de croire que la grande lunule de Kériveroc, dont le poids est de 217 grammes, est, sinon la plus grande, du moins une des plus grandes connues (28). Cela ne permettait guère d'envisager un poids supérieur au plus à 1 kil. 500 pour l'ensemble des 7 lunules supposées. Et comme aussi des bracelets de la taille des moulages de Rennes, ne semblaient pas pouvoir dépasser beaucoup le poids de 500 grammes chacun, soit un kilogramme pour deux ; en retranchant 2 kilog. 500 des 5 kilogrammes, 107 grammes, 301 milligrammes, on devait trouver le poids du troisième torque, qui aurait donc pesé à lui seul plus de 2 kilog. 500, poids non seulement invraisemblable, mais en contradiction formelle avec Fréminville, qui fixe à moins de 1 kilog. 534 le poids du plus lourd.

(27) Le marc ou demi-livre, était de 345 grammes, 750. Or la livre était de 16 onces, donc de 36 grammes, 594 chacun. L'once comprenait 2 gros, donc de 3 grammes, 855 chacun, et il y avait dans un gros 72 grains de 0 gramme, 653.

(28) Voir mon article : *Note sur le Trésor de Kériveroc*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, T. XIV, p. 1.

Il paraissait donc impossible de concilier Audo et Fréminville, et il fallait faire un choix entre leurs données ; cela d'autant plus que, sur un point, ces deux auteurs semblaient s'accorder très exactement, le poids total du trésor et sa valeur vénale. A dire vrai, le Chevalier est pourtant complètement muet sur le prix payé par Bohard, et l'abbé ne parle nulle part du poids. Mais ce dernier déclare que la somme payée fut de 24.800 fr. Or, en 1832, la pièce d'or de 100 fr. pesait 32 grammes, 258 ; donc 24.800 fr., en monnaie d'or de l'époque, pesaient 7 kilogrammes 999 grammes 984 milligrammes, poids qui est celui de Fréminville à 17 grammes 581 milligrammes près, soit environ une soixantaine de francs (francs de 1832 bien entendu). L'orfèvre aurait donc somme toute acheté à Bonny sa trouvaille pour ainsi dire à son poids d'or monnayé, ce qui est tout à fait normal. En effet, si l'or des bijoux avait été absolument pur, leur valeur aurait été d'autant de fois 100 fr. qu'ils pesaient 29 gr. 0322, poids du métal fin contenu dans la pièce d'or de 100 fr., ce qui donne en chiffres ronds 27.600 fr. Cette somme est supérieure de 2.800 fr. au prix payé ; mais il faut en déduire les frais, d'affinage, de fonte, d'essais, etc..., ceux de mise en vente, et enfin le bénéfice net de l'acheteur. Le titre des bijoux devait donc, comme l'affirment tous les auteurs, être très élevé, et en tout cas bien supérieur à celui de la monnaie. C'est évidemment cette valeur intrinsèque qu'a visée Jolivet, quand il l'assigne à 27.000 fr., chiffre qui indique assez bien un or natif.

Par conséquent, en dépit des apparences, non seulement deux des auteurs, mais bien tous sans exception (29), sont d'accord sur le poids total des bijoux, en chiffres ronds 8 kilogrammes, leur valeur intrinsèque 27.000 fr., et le prix de vente 24.800 fr. (30), ce qui peut se traduire encore par ce fait que

(29) Si ce n'est évidemment le chiffre de 40.000 fr. indiqué par T., on ne sait sur quelle autorité ; mais dont l'absurdité saute aux yeux puisqu'il aurait représenté 12 kilogrammes, 963 de pièces d'or, contenant 21 kilogrammes, 61,288 de métal fin, et qu'alors l'orfèvre aurait perdu sur son marché une forte somme.

(30) Pour faciliter la comparaison, rappelons que notre franc actuel étant, depuis le 25 juin 1928, constitué par 0 gramme, 665 d'or, aux 900 millièmes, si le trésor du Collédoc était aujourd'hui payé à son poids d'or monnayé, soit 8 kilogrammes, 017,565, le prix en serait énoncé maintenant 122.595 francs.

L'or en était presque pur, et que l'orfèvre les acheta à leur poids d'or monnayé. Nous avons vu enfin que leur nombre semblait bien être de douze, plus un disparu, sur lequel on ne sait rien. Par contre, sur la nature même des 12 objets, on savait seulement, ou plutôt on croyait savoir, avec encore une certaine incertitude, que 3 d'entre eux au moins étaient des torques, dont l'un, le plus lourd de tous, de 1 kilog. 534 environ, et un autre d'environ 1 kil. 377 ; le ou les autres de poids inconnu, mais compris pour chacun entre 490 grammes environ et 734 grammes environ (31) ; que deux autres (toujours au moins), étaient des bracelets. L'indécision portant donc sur 7 objets, ceux comparés par l'Abbé Audo à des hausse-cols, avec cette possibilité que 6 d'entre eux fussent aussi des colliers, portant ainsi le nombre des torques à 9. Restait un objet (parmi les 7 d'Audo) ne paraissant point devoir être un torque.

Tel était, pour moi du moins, l'état de la question, quand j'entrepris la comparaison dont j'ai parlé plus haut. Je n'avais aucune autre indication me permettant d'exercer mon choix entre Audo et Fréminville. Dans ces conditions, je fis état des renseignements moraux concernant ces deux auteurs. Ils me firent naturellement adopter la version de l'Abbé Audo, et je considérai comme acquis la totalité de ses renseignements pour mon travail, et cela tels que je les comprenais.

Mais mon article était à peine paru dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* (32) que M. Marseille, le savant préhistorien, conservateur du Musée de la Société Polymathique du Morbihan, me faisait l'honneur d'une lettre (33), signalant mon imprudence et les erreurs qui en découlaient. Les archives de la Société Polymathique à Vannes, sont en effet en possession de la lettre circulaire de Bohard datée du 25 avril 1832, dont il a été déjà parlé. Ce document décrit

(31) F. p. 209, dit que leur poids minimum est de 2 aunes, soit 185 grammes 259 milligrammes.

(32) Début de novembre 1933.

(33) Datée du 9 novembre 1933.

bien 12 pièces, comme le dit l'Abbé Audo, et il en donne les figures ; mais 9 sont bien des torques comme l'a dit Fréminville, et les trois autres sont des bracelets. Il n'y avait donc pas une seule lunule, contrairement à ce que le texte du recteur du Vieux-Bourg laissait supposer. L'extrait de la circulaire, qu'a bien voulu me communiquer M. Marsille, et dont sont tirées les indications ci-après, vient régler définitivement la question du Collédoc, en complétant ou rectifiant toutes les relations anciennes.

N° 1 (34). — Torque massif (35), à extrémités renflées, orné d'une torsade sur tout son pourtour. Poids : 1 k. 534 gr.

N° 2. — Torque massif (36), à extrémités renflées. L'ornementation (dessins géométriques) est limitée au centre et aux extrémités. Poids : . . . 0 k. 562 gr.

N° 3. — Torque massif, à extrémités renflées ; l'ornementation (dessins géométriques) est limitée aux extrémités. Poids : 0 k. 552 gr.

N° 4. — Torque massif, sans renflements aux extrémités. Ornementation géométrique. Poids : . . . 0 k. 552 gr.

N° 5. — Torque massif à extrémités renflées, orné d'une demi-tresse ne se prolongeant que sur partie du revers. Poids : 0 k. 539 gr.

N° 6. — Torque massif, sans renflements aux extrémités, avec demi-tresse comme le précédent, mais à l'extérieur seulement, et non sur la face interne. Poids : 0 k. 538 gr.

N° 7. — Torque massif (37) à extrémités renflées, ornements en arêtes de poisson, avec trois rangs de dentelures aux extrémités. Poids : 0 k. 514 gr.

(34) Les numéros que j'ai indiqués ont pour seul but de classer par ordre d'importance les torques d'abord, puis les bracelets. Ils ne correspondent à rien autre.

(35) Correspond visiblement chez F à fig. 15, pl. 12 ; et dans T, à fig. 3, pl. XV.

(36) Semble correspondre au n° 17 de la pl. 12 chez F.

(37) T, pl. XVIII, fig. 1.

N° 8 (38). — Torque massif, ornementation limitée au centre et aux extrémités, celles-ci renflées. Poids : 0 k. 512 gr.

N° 9. — Torque massif (pièce mutilée), l'ornementation et la description comme le précédent. Poids : 0 k. 358 gr.

N° 10. — Bracelet ouvert (39), à extrémités renflées et écartées, lisse. Poids : 1 k. 385 gr.

N° 11. — Bracelet ouvert, à extrémités mutilées, orné d'une torsade. Poids : 0 k. 500 gr.

N° 12. — Bracelet ouvert (40), à extrémités renflées et jointives, lisse. Poids : 0 k. 472 gr.

Soit ensemble, un poids total de 8 k. 018 gr.

La coupe transversale des tiges est ovale pour les torques, autres que ceux affectés des n° 1 et 3 dans le tableau ci-dessus dont la coupe est circulaire. Cette coupe est uniformément semi-circulaire pour les bracelets, la face plane en dedans.

Le total des poids donné par Bohard correspond bien à celui indiqué par Fréminville, puisque ce dernier n'en diffère que de 435 milligrammes, et que l'orfèvre arrondit tous ses poids au gramme supérieur ou inférieur. Il en est de même du principal torque, dont le poids chez Fréminville présente seulement 471 milligrammes en moins. En revanche, il est assez étrange de voir Fréminville, qui ne parle point des bracelets, mais seulement des 9 torques, faire allusion à l'un d'eux cependant ; car il ne peut être question de celui affecté ici du n° 10, quand il nous parle du poids de 5 marcs, 5 onces, équivalant à 1 kilogramme 376 grammes, 735 milligrammes, bien que la différence soit ici fort sensible puisqu'elle porte sur 8 grammes

(38) Probablement F, pl. 12, fig. 16.

(39) T, pl. XV, fig. 2.

(40) T, pl. XV, fig. 1.

265 milligrammes en moins chez cet auteur. J'avoue ne pas m'expliquer un aussi fort écart, à moins de supposer chez l'auteur l'omission d'environ 2 gros 10 grains après l'énonciation des onces, ce qui est après tout bien possible.

Ainsi donc, et pour conclure, la grande curiosité de toute cette affaire du dépôt du Collédoc, c'est l'existence d'omissions et même d'inexactitude chez tous les auteurs qui en ont parlé ; et il est encore plus curieux qu'il ait fallu cent ans pour s'en apercevoir. Si je n'ose espérer avoir fait mieux qu'eux, du moins j'aurai fait tous mes efforts pour éviter de nouvelles erreurs, et pour tenter de rétablir la vérité sur le plus beau des trésors archéologiques trouvés en Bretagne.

La Croix-du-Tertre, 7 décembre 1933.
